

## FORMULAIRE DE DON 2019

Pour nous aider à sauvegarder et valoriser le Patrimoine Grenoblois, merci d'avance de vos dons qui nous permettront d'exercer au mieux notre mission et nos actions. Une nouveauté à partir de cette année, votre don pourra venir en déduction de vos impôts, car notre association **PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DU GRAND GRENOBLE** dispose maintenant du label d'**ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir renseigner le formulaire suivant :

NOM :

Prénom(s):

Eventuellement nom Entreprise / Association ... :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Je soutiens l'association PDGG en 2019 par un don de : .....

Par chèque ci-joint à l'ordre de : PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND GRENOBLE.

Tout Particulier donateur peut déduire de l'impôt sur le revenu 66 % du montant du don (rubrique « dons versés à d'autres organismes d'intérêt général », 7UF) - dans la limite de 20 % du revenu imposable. Par exemple un don de 300 € ne coûtera au donateur après déduction fiscale que 102 €. Un don de 100 euros ne coûtera que 34 euros. Dans le cas de l'ISF le taux est de 75% du montant du don. Par exemple un don de 300 euros ne coûte au donateur après déduction fiscale que 75 euros. Pour une entreprise, la déduction est de 60%, soit par exemple, un don de 500 € ne lui coûtera que 200 € après déduction fiscale.

Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal, formulaire Cerfa n°11580\*03, pour permettre de bénéficier de la réduction d'impôt.

Date :

Signature :

